

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box : 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1367^E RÉUNION

1^{ER} SEPTEMBRE 2026
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PSC/PR/COMM.1367 (2026)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1367^e réunion, tenue le 1^{er} septembre 2026, consacrée à l'examen de la situation en République centrafricaine (RCA).

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses décisions et déclarations antérieures concernant la situation en République centrafricaine (RCA), en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1338 (2026)] adopté lors de sa 1338^e réunion tenue le 9 avril 2026, et le Communiqué [PSC/PR/COMM.1302 (2025)] adopté lors de sa 1302^e réunion tenue le 19 septembre 2025 ;

Réaffirmant l'engagement indéfectible de l'UA en faveur de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la RCA, ainsi que sa solidarité avec le gouvernement et le peuple de la RCA dans leurs efforts en faveur d'une paix durable, de la sécurité, de la stabilité, de la réconciliation nationale, de la gouvernance démocratique et du développement durable ;

Souligne le rôle essentiel de l'UA en tant que garante de l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine (PAPR-CAR), signé le 6 février 2019, ainsi que l'importance de la poursuite de la mise en œuvre de la Feuille de route conjointe de 2021 pour la paix dans le pays ;

Prenant note du discours liminaire de S.E. Ambassadeur Hervé D. Djokpe, Représentant permanent de la République du Bénin auprès de l'UA et Président du CPS de l'UA pour le mois de septembre 2026, ainsi que de la déclaration introductive de S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux Affaires politiques, à la Paix et à la sécurité (APPS) ;

Prenant également note de la déclaration de Son Excellence Mme Sylvie Valérie Baïpo-Témon, ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger ; **prenant également note** des déclarations du Représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de S. E. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies auprès de l'UA et Chef du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU) ; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Félicite** le gouvernement et le peuple de la RCA pour le bon déroulement du cycle électoral, qui marque une étape importante dans la consolidation de la gouvernance démocratique, de l'État de droit et de l'ordre constitutionnel, et **encourage** toutes les parties prenantes nationales à maintenir un engagement pacifique et le dialogue aux fins de favoriser la cohésion nationale ;
2. **Se félicite** des progrès accomplis dans la consolidation de la paix et de la stabilité, notamment grâce à la mise en œuvre du PAPR-CAR, de la Feuille de route conjointe de 2021, de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et du désarmement volontaire des anciens combattants dans le cadre du programme de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) ; et **encourage** le gouvernement, avec le soutien de l'UA, la MINUSCA et des partenaires, à poursuivre ces efforts en mettant l'accent sur une réintégration socio-économique durable ;
3. **Réaffirme** l'Article 35 du PAPR-CAR concernant les sanctions en cas de non-respect ; à cet égard, **exhorte** tous les groupes armés ne participant pas au processus à cesser les hostilités, à

renoncer à la violence et à s'engager pleinement en faveur de l'Accord, et **réaffirme** l'engagement de l'UA, en tant que garante, à accompagner la RCA vers une paix durable et une réconciliation nationale ;

4. **Réaffirme** la nécessité impérieuse de garantir une participation inclusive, significative et efficace des femmes et des jeunes à toutes les étapes du processus de paix et des initiatives de réconciliation nationale ;

5. **Exprime sa profonde préoccupation** face à l'insécurité persistante dans les zones périphériques et frontalières, notamment dans certaines parties du Vakaga, du Haut-Mbomou et du Mbomou, due à la présence de groupes armés résiduels, de réseaux criminels et d'attaques récurrentes ; dans ce contexte, **condamne** toutes les attaques contre les civils, les forces de sécurité et les forces de maintien de la paix, et **exige** la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques, en particulier le sous-préfet de Bambouti et deux responsables de l'Autorité nationale électorale (ANE) détenus arbitrairement depuis le 28 décembre 2025 ;

6. **Souligne** la nécessité de renforcer la présence effective de l'État sur l'ensemble du territoire national en déployant les forces de défense, en étendant l'administration civile, en assurant la fourniture des services publics de base et en poursuivant les mesures visant à démanteler les postes de contrôle illégaux afin de faciliter la libre circulation des personnes et l'activité économique ;

7. **Exprime sa profonde préoccupation** face aux ingérences extérieures persistantes qui portent atteinte à la souveraineté nationale, alimentent la violence et conduisent à l'exploitation illégale des ressources naturelles ; **réaffirme** son attachement indéfectible à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la RCA, et exige que tous les acteurs extérieurs s'abstiennent de toute action déstabilisatrice ;

8. **Souligne** l'importance de renforcer la coopération bilatérale et régionale ainsi que le partage d'informations avec les pays voisins afin de lutter efficacement contre l'insécurité transfrontalière, les trafics illicites et les mouvements des réseaux armés ;

9. **Félicite** la MINUSCA pour le rôle crucial qu'elle joue dans la protection des civils, le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (DDR), l'extension de l'autorité de l'État et l'accès humanitaire, et **prend note** de la planification en cours de la transition en vue du transfert des responsabilités aux institutions nationales, en soulignant que ce processus doit être progressif, coordonné et subordonné à certaines conditions afin d'éviter tout vide sécuritaire ;

10. **Souligne** la nécessité impérieuse d'une implication et d'une consultation actives de l'UA dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre du plan de transition de la MINUSCA ; dans ce même contexte, **rappelle** sa demande adressée à la Commission de l'UA de mener une étude approfondie sur l'impact du retrait de la MINUSCA ;

11. **Demande** à la Commission d'évaluer la Résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies, en coordination avec l'A3, afin d'étudier la possibilité de la mettre en œuvre pour soutenir les efforts de paix en République centrafricaine ;

12. **Réaffirme** la nécessité de renforcer la coordination et la complémentarité entre l'UA, la CEEAC, l'ONU et les partenaires internationaux afin de garantir une stratégie unifiée de stabilisation post-conflit ;

13. **Exprime sa préoccupation** face aux défis humanitaires persistants auxquels sont confrontées les populations vulnérables et **lance un appel** aux États membres de l'UA et aux partenaires

internationaux pour qu'ils apportent un soutien financier et matériel d'urgence ; et **demande** au Département de la Santé, des Affaires humanitaires et du Développement social (HHS) de la Commission de l'UA ainsi qu'au Sous-comité du COREP chargé des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées en interne d'apporter une aide et un soutien humanitaires ciblés ;

14. **Appelle** les États membres de l'UA et les partenaires internationaux à soutenir les projets prioritaires prévus dans le cadre du Plan national de développement de la RCA pour la période 2024-2028 ; dans ce même contexte, **demande** à l'ADUA-NEPAD d'élaborer une feuille de route spécifique pour le soutien concret à ces projets, et **encourage** le Centre de l'UA pour la Reconstruction et le Développement Post-Conflict (RDPC) à mettre en œuvre des interventions à impact rapide afin de rétablir la confiance de la population et de prévenir la résurgence des conflits ;

15. **Réitère sa demande** adressée au Président de la Commission de l'UA afin qu'il accorde la priorité à l'allocation immédiate de ressources financières, techniques et humaines pour rendre pleinement opérationnel le Bureau de liaison de l'UA à Bangui ;

16. **Décide de** demeurer activement saisi de la question.